

ASSEMBLEE DE QUARTIER OUEST

11 avril 2019

COMPTE RENDU



55 participants – Dock 2, Quai 9

Introduction

Madame la Maire ouvre l'assemblée de quartier Ouest en remerciant tou(te)s les habitant(e)s présent(e)s, les élu(e)s ainsi que les agent(e)s de la Municipalité. Il est important que ces assemblées de quartier soient un espace où les habitant(e)s peuvent continuer à donner leurs opinions et qu'ils puissent faire part de leur vécu. L'assemblée du jour lui semble très attendue et très utile. Ces réunions publiques sont non seulement des temps d'information et d'échanges mais aussi un lieu d'expression et de débats.

I. Retour sur les fiches de proximité

Michelle JANIN, Adjointe en charge de la Citoyenneté, de la Démocratie Participative, de la Politique de la Ville, des Affaires Administratives Générales présente les fiches de proximité remplies en amont de la réunion publique. Elle fait part de l'interrogation de parents au sujet de la Loi Blanquer et de l'éventuelle fusion des collèges Henri Wallon et Jean Lurçat.

Madame la Maire souligne l'importance du sujet de l'éducation dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse mise en place par la Municipalité. « La loi Blanquer est un sujet stratégique qui sera inscrit au prochain conseil municipal prévu le 16 mai prochain. Il faut rester vigilant et ne pas oublier que des professeurs et des parents d'élèves sont en grève ».

Si la fusion des 2 collèges n'est pas du ressort de la Municipalité mais de la compétence du Département, la Maire a été reçue par le Président du Conseil Départemental, Monsieur François Goulard, pour échanger sur ce sujet. « Nous sommes en lien étroit sur cette question pour le bien des collégiens et leur avenir, nous travaillons avec le Département sur plusieurs scénarios :

- Garder les deux collèges avec une rénovation « a minima » ou plus importante des deux établissements
- Construire un collège unique pour l'ensemble des collégiens de Lanester mais se pose la question de l'emplacement
- Ou encore construire un nouveau collège sur site occupé

De nombreux échanges vont avoir lieu avant d'éventuelles décisions sur le sujet.

II. Le budget participatif 2019

Michelle JANIN annonce le lancement de la quatrième édition du Budget participatif de Lanester. Du 02 mai au 20 juin se déroulera la phase de dépôt des projets. Toutes les informations peuvent être retrouvées sur le site Internet de la Ville. « Toutes les idées sont attendues ! »

III. Temps d'échanges libres

Le temps d'échanges libres, instauré dès le début de la réunion, est l'occasion pour les habitants de mettre à l'ordre du jour les sujets qu'ils souhaitent.

Par table, les participants ont échangé sur les sujets qui les intéressent ou les préoccupent sur leur quartier et sur la ville avant de partager leurs questions avec l'ensemble de la salle.

Le tableau ci-après synthétise ces échanges.

Questions des participants	Réponses des élus
<p>La rue Gérard Philippe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comment sera organisée la circulation dans la zone ?- Problématique de vitesse, de stationnement, des voitures abîmées, circulation sur les trottoirs → inquiétude sur la sécurité dans cette rue- Le feu tricolore pour accéder à la rue Jean Jaurès est très court.- Des riverains ont eu des contraventions pour stationnement dangereux alors que leurs véhicules stationnaient sur la chaussée.	<p>L'aménagement de la zone et l'organisation de la circulation ont été présentés lors de l'assemblée de quartier d'octobre 2018. Le compte rendu est disponible sur le site Internet de la Ville.</p> <p>Le marquage au sol et la mise en place de potelets et d'une signalétique vont être réalisés rapidement mais il y a un cahier des charges à respecter. Il faut encore un peu de patience avant la fin des travaux.</p> <p>Madame la Maire va prendre contact rapidement avec la police pour avoir des explications. Elle reviendra vers les riverains.</p>
<p>Les incivilités à déplorer au niveau de l'école Paul Langevin (déjection canine, mégots de cigarettes, cendrier des voitures vidés sur le parking, déchets des bouteilles en verre à côté des containers...)</p>	
<p>Quelle est la législation pour des caméras privées qui débordent sur la voie publique ?</p>	<p>Cela est strictement interdit. Il faut prévenir la personne, et si besoin la police, pour que la caméra soit enlevée.</p>
<p>Le devenir du Centre Leclerc ?</p>	<p>Le groupe Casino a mis en vente une partie de ses hypermarchés Géant mais pas celui de Lanester. Quant au Centre Leclerc, la Ville n'a été informée d'aucun changement par son propriétaire, Monsieur Ollivier.</p>
<p>Fréquence des bus correcte mais manque encore le dimanche et le soir.</p> <p>Pourquoi ne pas proposer des navettes gratuites ? Le ticket à 1.50€ pour un trajet court ou pour une famille nombreuse est élevé.</p> <p>Pourquoi il n'y a pas d'abri bus partout ?</p>	<p>Le lien Ville/CTRL est très actif : c'est un challenge de renouveler les trajets et la CTRL reste à l'écoute des problématiques rencontrées par les usagers. Une réunion publique organisée par la Ville a eu lieu en mars ; une centaine de personnes y ont assisté et ont échangé avec les responsables de la CTRL. Une autre réunion se déroulera à Ti Penher spécifiquement sur la problématique de la rue Jules Ferry et alentours.</p> <p>La gratuité est un sujet sur lequel les élu(e)s réfléchissent.</p> <p>Il s'agit d'un manque de place : si il n'y a pas d'abri, c'est parce qu'il n'y aurait plus de place pour passer sur le trottoir (poussette, fauteuil ou déambulateur...)</p>

<p>Les zones 30 et les passages piétons ? Les jeunes qui traversent sans regarder (rue Marcel Sembat ou devant Netto par exemple) La traversée de la rue Jean Jaurès est dangereuse et non sécurisée. Pourquoi ne pas mettre des passages piétons réfléchissants ?</p>	<p>Rappel du code de la route en zone de rencontre (20km/h) et en zone 30 dans lesquelles le marquage des passages piétons n'est pas obligatoire car le piéton est prioritaire dans toute la zone. Néanmoins, la Municipalité les maintient aux alentours des écoles. Les services réfléchissent à de nouveaux dispositifs plus innovants et créatifs pour inciter les usagers de la route à plus de vigilance.</p>
<p>Le non-respect de l'interdiction d'utiliser la partie dangereuse du Skate Park ? Quelle est la responsabilité du Maire ? Où en sont les travaux ?</p>	<p>Le site est sécurisé. Celui qui enfreint les règles utilise les lieux à ses risques et périls. Il en va de la responsabilité de chacun en tant que citoyen adulte d'intervenir lorsque l'on voit cela. Expertise en cours.</p>
<p>Le parc Mandela devient un très bel endroit, très joli. Quand seront installés les jeux ? Quand aura lieu l'inauguration ?</p>	<p>L'inauguration aura lieu le 21 Juin à 18h durant la fête de la musique avec l'ouverture de la passerelle ainsi que l'inauguration des jeux. Il est bien sûr ouvert à tous et accessible aux fauteuils roulants, aux vélos mais interdit aux scooteurs et motos. Les chiens doivent être tenus en laisse, des sacs et poubelles sont mis à disposition pour les déjections canines. Il faudra être vigilant et faire attention à la faune et la flore.</p>
<p>Quel bilan de l'expérimentation de l'éclairage public ? Une habitante souligne que, grâce à cela, la faune nocturne revient et que cela est une très bonne chose.</p>	<p>Cela fait déjà 3 ans que les coupures d'éclairage sont mises en place et la délinquance n'a pas augmenté. L'économie est d'environ 100 000 euros par an, qui sont réinvestis dans la modernisation de l'éclairage. C'est un engagement responsable.</p>

IV. La propreté urbaine et la collecte des déchets

Éric MAHÉ, Adjoint au Maire en charge des travaux de voirie, de la propreté urbaine, de la gestion des espaces verts et publics, des déplacements et de la politique de stationnement présente le sujet de la soirée.

Parce que la propreté urbaine est un enjeu majeur pour toutes les collectivités ; parce que la propreté urbaine est un des critères de la 4ème fleur, label national accordé à Lanester ; parce qu'une ville propre est l'affaire de tous, la Ville de Lanester va lancer une campagne de communication sur un ton décalé, humoristique voire provoquant dès la fin avril.

Déchets, mégots, déjections canines, encombrants, affichage sauvage : autant de choses qui sont susceptibles de nuire à la propreté de l'espace public et à notre environnement au quotidien. Pour agir, il faut une prise de conscience collective et individuelle car c'est la responsabilité de chacun.

Concrètement, la Municipalité souhaite communiquer et sensibiliser en 2019 tout en rappelant l'arrêté municipal du 14 février 2014 qui prévoit de verbaliser les contrevenants d'une amende de 68€.

La collecte des déchets

Afin de rééquilibrer l'ouverture des déchèteries sur la semaine et offrir une meilleure lisibilité aux usagers en maintenant une pleine ouverture le samedi, jour le plus fréquenté, Lorient Agglomération a revu l'ouverture des déchèteries sur le territoire.

Fonctionnement à partir du lundi 1er avril

- Lorient Nord Keryado : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- Ploemeur et Hennebont : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- Lorient Sud et Guidel : Mardi, mercredi, vendredi, samedi
- Quéven, Languidic, Cléguer : Mardi, jeudi, samedi
- Riantec : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- Caudan : Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi (le site de Caudan reste fermé jusqu'en juillet 2019 en raison de travaux de modernisation)

Pour les déchèteries de Groix, Bubry et Plouay, les jours et horaires d'ouverture restent inchangés.

L'amplitude horaire est identique (10h-12h30/14h-18h) pour chaque déchèterie, sans distinction de périodes été/hiver mais avec des jours d'accès différents. La déchèterie de Caudan doit rouvrir le 1er juillet prochain.

Questions des participants	Réponses des élus
Déchets sauvages sur le quartier Sud comme sur d'autres secteurs de la ville, la collecte sur les terrains Perrigault, la collecte rue Jean Jaurès pendant les travaux, les containers cassés et les déchets qui en tombent, les déjections canines, les mégots de cigarette, le zéro déchet et le recyclage <ul style="list-style-type: none">⇒ Proposition d'installer des panneaux explicatifs sur la durée de vie des déchets dans la nature⇒ Pourquoi ne pas mettre des bennes pour les déchets dans chaque quartier en attendant que la déchetterie ouvre de nouveau ?	La Ville prend ses responsabilités sur l'ensemble du territoire mais il ne faut pas hésiter à appeler les services concernés pour qu'ils puissent agir. L'une des solutions peut être de s'arranger avec ses voisins pour aller à la déchèterie, solution proposée dans le cadre du cycle de concertation sur le vieillissement qui vient de s'achever.
Rue Pierre Lotti, le camion benne ne peut pas passer donc les ordures ne sont pas ramassées. Par contre, au terrain Perrigault, cela est en cours.	
Proposition : l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) pourrait être très intéressante pour la Municipalité afin de l'aider dans la mise en place d'actions pour la propreté urbaine. L'adhésion serait de 900€ par an pour une ville de la taille de Lanester.	